



## Motion des élus de la vallée de la Montcient et de la vallée de la Seine pour la protection des ressources vitales et la préservation de la qualité de vie des habitants de leurs communes.

**Alors que la société Calcia/Italcementi/HeidelbergCement se préparerait à déposer un dossier de demande d'autorisation pour exploiter pendant 30 ans une carrière cimentière sur 104 hectares à Brueil-en-Vexin, nous, élus de la Vallée de la Montcient, de la Vallée de la Seine et du Vexin, tenons à exprimer nos interrogations et nos craintes.**

**Ce projet dont nous comprenons la logique industrielle et qui est le prolongement de décisions prises il y a près d'un quart de siècle, nous paraît aujourd'hui risqué, voire dangereux, pour les habitants de nos communes et l'avenir de leurs enfants.**

### **Des menaces sur nos ressources en eau**

Le bassin versant de la Montcient est un écosystème fragile, très important à plusieurs titres, non seulement pour les villages riverains, mais pour la région. Au dessus de Brueil, comme tout le long des 11km du cours d'eau, le plateau calcaire en pente douce joue un rôle de filtre naturel.

En deux points, la Montcient offre des captages d'eau potable:

- A sa source, le captage de Sailly et le forage de Drocourt couplés, fournissent plus de 3000 habitants des communes d'Aincourt, St-Cyr, Fontenay-St-Père, Sailly et Brueil-en-Vexin. Ce secteur serait directement affecté par la deuxième phase d'exploitation prévue par l'industriel sur une centaine d'hectares à Sailly. Une déclaration d'utilité publique pour ce captage est actuellement en cours. Elle concerne les périmètres rapprochés et éloignés confondus. Conformément aux préconisations du SDAGE pour notre région, nous avons demandé une protection étendue au BAC, bassin d'alimentation du captage, ce qui doit être fait par arrêté préfectoral.

- En aval, sur les communes de Meulan-en-Yvelines, Gaillon-sur-Montcient et Hardricourt, 4 forages alimentent les 65 000 habitants de Meulan-en-Yvelines, Les Mureaux, Vaux-sur Seine, Evécquemont, Mézy-sur-Seine, Hardricourt, Juziers et même un quartier de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise. Plusieurs études ont mis en évidence le fait que "*Ce sont les bassins versants des deux cours d'eau (la Montcient et l'Aubette) dans leur ensemble qui alimentent les forages*". Un constat mentionné dans l'étude hydrologique jointe au dossier de la récente enquête publique portant sur ces forages.

- Sur tous leurs cours, la Montcient et l'Aubette ont été retenues pour le premier contrat trame verte trame bleue d'Ile de France. Un contrat qui s'est fixé pour objectif d'assurer une bonne qualité de l'eau et des continuités écologiques des zones humides.

C'est donc dans cette logique que la Montcient, ses champs captants, ses sources, son cours, ses bassins versants jusqu'à ses forages en aval doivent impérativement faire l'objet d'une protection particulière parce que l'avenir de nos ressources en eau est en jeu.

**Ces divers éléments nous amènent à**

**- Demander que les protections des bassins versants de la Montcient et de l'Aubette de Meulan comme des forages soient totalement réexaminées.**

**- Penser que l'exploitation d'une carrière de calcaire prévue à un mètre au dessus de la nappe phréatique ferait prendre d'énormes risques aux habitants de nos communes.**

### ***Des menaces sur les emplois et l'activité économique***

Oui, pour nous élus, l'emploi est une priorité absolue et il est un élément central de ce dossier. Encore faut-il évoquer le problème dans toute sa dimension.

Le projet de carrière, par son impact dévastateur sur les paysages (le site est visible jusqu'à 15 km) risque d'avoir un effet dissuasif sur l'activité actuelle et future et sur les emplois dans toute cette partie sud du Parc naturel régional du Vexin français. Nous comprenons bien la position de Calcia qui justifie son projet par le maintien d'une centaine d'emplois dans sa cimenterie de Gargenville. Mais alors, qui peut dire ce que vont devenir les 250 salariés des entreprises de Brueil-en-Vexin, Sailly, Fontenay-Saint-Père ? Quel avenir pour ces entreprises agricoles, du tourisme, du loisir qui ont fait le pari de créer et de développer leur activité dans ce secteur protégé du PNR.

Que vont devenir tous les projets individuels des habitants liés au **développement économique de proximité** : les services, les métiers d'artisanat ou produits de terroir, les emplois liés au développement résidentiel avec les métiers du bâtiment et les métiers dédiés à l'enfance, à l'aide à la personne.

Comment **des villages situés à moins de 400 mètres d'une carrière pourraient-ils demain attirer des résidents** alors que nous constatons aujourd'hui un engouement pour les nouveaux emplois qualifiés « d'avenir » dans le **télétravail**, le tourisme, les filières vertes, les circuits courts?

### ***Des menaces sur les espaces naturels et les terres agricoles***

Si au siècle dernier il pouvait sembler anodin de sacrifier à la recherche de calcaire une zone de 550 hectares de terres agricoles, il nous paraît illogique de maintenir ce point de vue aujourd'hui. En effet dans l'élaboration de tous nos documents d'urbanisme, nous avons veillé tout particulièrement à maintenir et protéger les espaces naturels de nos villes et de nos villages pour au moins deux raisons essentielles :

- Respecter les objectifs du Schéma de développement régional de la région Ile-de-France et de la loi Grenelle sur la limitation de la « consommation des terres agricoles » estimée aujourd'hui à près de 1800 hectares par an.

- Tenir compte du fait que ces espaces qui comprennent notamment les terres agricoles, résultent de multiples interactions entre le sol, le climat et la flore et la faune, connues et inconnues. N'est ce pas pour ces raisons qu'ils ont été au cœur des débats de la conférence internationale sur le climat de 2015 où il a été rappelé qu'ils assurent « des fonctions essentielles en fournissant plus de 97% de l'alimentation calorifique de l'humanité et stockent 3 fois plus de carbone que l'atmosphère. Ces zones de nature sont au cœur des défis de ce siècle : alimentaire, climatique et de la préservation de la biodiversité.

Les spécialistes sont unanimes pour dire que les terres du plateau qui domine la Montcient sont d'excellente qualité. Ces mêmes spécialistes estiment que même si l'industriel prétend rendre une partie des terres aux agriculteurs au bout de dix, quinze ou trente ans, elles auront perdu leur fertilité et leur richesse.

Enfin, la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise qui fédère un grand nombre de nos communes vient de réaffirmer sa volonté de « *préserver et de valoriser le patrimoine naturel et bâti comme élément structurant du paysage* » Dans ses premières ébauches, le PLUI qui donnera naissance à un grand projet d'avenir pour le territoire précise la volonté des élus de préserver les plateaux agricoles du Vexin.

### ***Une pollution aérienne préoccupante dans la vallée de la Seine***

Ces temps-ci et plus que jamais, les services de la Préfecture nous informent régulièrement des risques de dépassement des seuils d'alerte et d'épisodes de pollution. Nous savons bien que la cimenterie de Gargenville créée en 1921 n'est pas la seule responsable de la pollution de l'air respiré par les habitants de nos communes. Pourtant, nous savons tous que la production de ciment est une des activités les plus polluantes de la planète. A titre d'exemple la cimenterie de Gargenville émet dans l'atmosphère 1000 tonnes de CO2/jour, des oxydes d'azote, des particules fines PM10, PM2.5 ..., tout cela dans une zone classée par le Préfet de Région en « zone sensible » du point de vue de la mauvaise qualité de l'air.<sup>87</sup> communes des Yvelines sont dans cette zone définie dans le Plan de protection de l'Atmosphère de l'Île-de-France élaboré en 2013 dont certaines sont dans le périmètre du Parc naturel régional du Vexin français comme Evécquemont, Follainville-Dennemont, Gaillon-sur-Montcient, Gargenville, Juziers, Mézy-sur-seine.

Cet enjeu de santé publique nous conduit aussi à nous interroger : peut-on, d'un côté, déplorer que l'air d'un territoire soit anormalement pollué, qu'il faut y restreindre l'implantation d'installations ajoutant de la pollution à celle existante et, de l'autre, maintenir pour des décennies, un des principaux pollueurs identifiés... situé en plein cœur d'un quartier pavillonnaire où plusieurs projets immobiliers sont en cours de construction.

**Menaces sur la qualité de l'eau, de l'air, menaces sur nos emplois, sur la préservation de nos espaces agricoles et sensibles... Nos responsabilités d'élus nous conduisent à nous interroger sur la justification de ce projet industriel et à faire part de nos craintes. Des craintes régulièrement exprimées par les habitants de nos communes très opposés à ce projet qui dégraderait considérablement leur qualité de vie et celle de leurs familles pour 2 à 3 générations.**

**C'est pour ces mêmes raisons que nous demandons que soit appliqué le principe de précaution entré dans la constitution en 2005 par l'article 5 de la Charte de l'environnement. Un principe qui impose, en l'absence de certitudes scientifiques, d'évaluer les risques et de prendre des mesures pour éviter un dommage irréversible. Un principe qui doit, compte tenu de ce qui précède, aboutir à l'abandon définitif de ce projet.**



**Motion des élus de la vallée de la Montcient et de la vallée de la Seine pour la protection des ressources vitales et la préservation de la qualité de vie des habitants de leurs communes.**

**30 mars 2017**

**Les premiers signataires**

**Bruno Caffin**, maire de Brueil-en-Vexin  
Vice-président du Parc naturel régional du Vexin français

**Gérard Béguin**, maire de Sailly  
Président du Syndicat de gestion des eaux de ruissellements de la Montcient et affluents

**Thierry Jorel**, maire de Fontenay-Saint-Père

**Samuel Boureille** maire de Follainville-Dennemont

**François Garay**, maire des Mureaux  
Vice-président de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise,

**Julien Crespo**, maire de Vaux-sur-Seine

**Jean-Marie Ripart**, maire de Jambville

**Yann Scotte**, maire d'Hardricourt  
Conseiller départemental des Yvelines

**Jean Mallet**, maire de Mézy-sur-Seine

**Ghislaine Lapchin-de-Poulpiquet**, maire de Vienne-en-Arthies  
Vice-présidente du Parc naturel régional du Vexin français

**Guy Paris**, maire de Sagy

**Stéphane Jeanne**, maire de Oinville-sur-Montcient

**Ghislaine Séné**, maire d'Evécquemont  
Conseillère régionale d'Ile-de-France

**Dominique Herpin-Poulnat**, maire de Vétheuil  
Vice-présidente du Parc naturel régional du Vexin français

**Paulette Favrou**, maire de Tessancourt-sur-Aubette

**Jean-Luc Gris**, maire de Gaillon-sur-Montcient  
Vice-président de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise

**Dominique Pierret**, maire de Drocourt  
Vice-président de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise

**Stéphane Hazan**, maire de Lainville-en-Vexin

**Philippe Pascal**, 1<sup>er</sup> adjoint de Brueil en Vexin  
Délégué communautaire, Grand Paris Seine & Oise

**Marcel Allegre**, maire de Fremainville

**Guy Muller**, maire d'Epône  
Conseiller départemental des Yvelines

**Emmanuel Couesnon**, maire de Aincourt

**Michel Hanon**, maire de Montalet-le-Bois,

**Philippe Pernette**, Adjoint délégué, Montaler-le-Bois

**Jean-François Fastre**, maire de Mézières-sur-Seine